

LE FLASH ACTU 14h09 General Motors rappelle plus de 1,4 million de voitures pour risque d'incendie

Tout le flash >

Services Auto

Petites annonces

Voitures neuves

Voitures d'occasion

Services

Type
Voiture

Marque
Toutes les marques

Avec ParuVendu.fr
RECHERCHER
Recherche avancée >

Les nouvelles pastilles écologiques arriveront le 1er janvier

🏠 > LIFESTYLE > AUTOMOBILE Par  lefigaro.fr, AFP, AP, Reuters Agences | Mis à jour le 02/06/2015 à 09:50 | Publié le 02/06/2015 à 07:06

LE FIGARO PREMIUM

1 mois d'essai offert sans engagement

LES AUTEURS

SUR LE MÊME SUJET

RÉAGIR (491)

PARTAGER



IMPRIMER



VIDÉO - Basé sur une classification en fonction des émissions polluantes, ce certificat permettra notamment, en fonction de sa couleur et des règles prises par les maires, de circuler dans les zones de circulation restreinte, de bénéficier de modalités de stationnement favorables. Mais ces pastilles ne seront pas obligatoires.

La ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, doit annoncer mardi la mise en place à partir de janvier de certificats «pour favoriser les **véhicules moins polluants**», afin de lutter contre la **pollution en ville**. Ségolène Royal, qui doit présenter son «plan d'action pour lutter contre la pollution de l'air», doit aussi annoncer le lancement d'un appel à projets pour «faire émerger des villes laboratoires» dans la lutte pour la qualité de l'air.

PUBLICITÉ

Elaboré avec le ministère de l'Intérieur, le dispositif des «certificats qualité de l'air», **annoncé en février dans la «feuille de route écologique» du gouvernement pour 2015**, «vise à donner la possibilité aux utilisateurs des véhicules les moins polluants de bénéficier d'avantages de circulation», indique le ministère. Il sera mis en place à partir du 1er janvier, sur la base du volontariat, «pour les usagers qui le souhaitent» et en feront la demande via le système d'immatriculation des véhicules (gratuit durant les 6 premiers mois de mise en place du service puis facturé environ 5 euros). Mais ces pastilles ne seront pas obligatoires. «L'objectif n'est pas de faire de l'écologie punitive en pointant du doigt les propriétaires de véhicules polluants mais de les inciter à opter pour des véhicules moins polluants. Ils ont tout à y gagner», confie Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, au *Parisien-Aujourd'hui en France*.

7 pastilles de couleurs

Les véhicules **seront ainsi classés de un à six**, des moins au plus polluants. Basé sur une classification en fonction des émissions polluantes (oxydes d'azote, particules), les vignettes seront de couleurs différentes selon leur statut.

Les couleurs s'échelonnent du gris en catégorie 6 pour les véhicules diesel ou essence conçus avant décembre 1996 au bordeaux, le niveau 5, pour les véhicules diesel fabriqués entre 1997 et le 31 décembre 2000, en passant par le rouge, niveau 4, pour les voitures diesel faits entre janvier 2001 et le 31 décembre 2005 et le orange, niveau 3, qui concerne également les auto essence construites entre janvier 1997 et décembre 2005 et les diesel entre janvier 2006 et le 31 décembre 2010. Les trois pastilles les plus vertueuses sont le jaune, niveau 2, pour les voitures essence (entre janvier 2006 et décembre 2010 et les diesel à partir du 1er janvier 2011), le vert, niveau 1, qui concerne uniquement les voitures essence fabriquées à partir du 1er janvier 2011. Enfin, le bleu est dédié au véhicules électriques.

Ce sont les maires qui décideront des conditions à appliquer aux véhicules en fonction des couleurs des pastilles. Les véhicules pourront ainsi, selon leurs couleurs, circuler dans les zones de circulation restreinte, ou bénéficier de modalités de tarifs de stationnement préférentiels. Ils pourraient également obtenir des conditions de circulation privilégiées.

Ce principe de certificat a déjà été retenu par plusieurs pays: Allemagne, Danemark, Suède, Italie, Autriche, République Tchèque, souligne le ministère qui rappelle qu'en ville la pollution atmosphérique, et notamment celle liée aux particules fines, provient largement du trafic routier et entraîne chaque année une augmentation des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

«Éliminer en 5 ans le diesel»

Pour l'appel à projets, l'idée est de soutenir des villes volontaires mettant en oeuvre des mesures «exemplaires», «afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations», précise-t-on. Les collectivités devront envoyer leur candidature avant le 5 septembre.

Plusieurs villes ont déjà fait part de leur intérêt pour le dispositif, comme Grenoble où Yann Mongaburu, président (EELV) du syndicat mixte des transports en commun, prévoit «des systèmes de modération de la pollution mais nous attendions les moyens de les appliquer». Lyon et Bordeaux attendent de connaître tous les détails mais Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ou à ou Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), l'écopastille ne devrait pas orner les pare-brise.

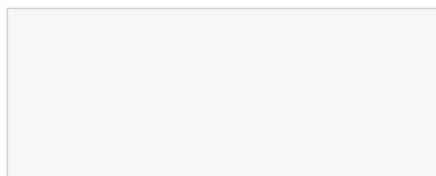
La liste des lauréats sera annoncée fin septembre. Ils devront s'engager «à mettre en oeuvre des mesures radicales dans le domaine de la mobilité» mais également résidentiel, industriel et agricole. Ils devront notamment créer ou préfigurer une zone à circulation restreinte, et «faciliter le développement de la mobilité électrique», le programme visant aussi à «**éliminer en 5 ans le diesel**». Pendant cinq ans, les collectivités sélectionnées bénéficieront d'un appui financier et méthodologique des services de l'Etat et de l'Agence de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Alors que la pollution atmosphérique est la première préoccupation environnementale des Français, la Commission européenne a engagé une procédure de contentieux à l'encontre de la France pour non-respect des valeurs limites sur les particules et insuffisance des plans d'action. La loi sur la transition énergétique contient un certain nombre de dispositions, notamment une prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule électrique remplaçant un véhicule diesel.

À Paris, la maire Anne Hidalgo (PS) avait dévoilé en janvier un plan prévoyant notamment une zone interdite en journée, dès le 1er juillet, aux cars et aux poids lourds de plus de 14 ans. Une polémique l'avait opposée en mars à Ségolène Royal, réticente à instaurer la circulation alternée.

La rédaction vous conseille :

- Retour des pastilles vertes: quels avantages pour les conducteurs écolo?
- Le palmarès 2015 des voitures les moins polluantes
- Le Retour de la vignette automobile n'est pas prévu!



lefigaro.fr



journaliste

695 abonnés



Suivre

AFP, AP, Reuters Agences